

COMMUNE DE AITON - SAVOIE

RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION

Rue Ganellon

MAITRE DE L'OUVRAGE

DISP
Rue Ganellon
73220 AITON

* CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES * (C.C.T.P.) - PHASE PRO

07 - MACONNERIE - VRD

ARCHITECTE

IMPACTS ARCHITECTURE - Hélène GRILLET
ALPESPACE Bâtiment Mars
73800 PORTE DE SAVOIE
Tél : 04 28 70 09 60
Email : contact@grillet.archi

BET FLUIDES

BC ETUDELEC
2 rue Coysevox
69001 LYON
Tél : 06 74 54 55 86
Email : contact@bcetudelec.fr

ECONOMISTE

BAL ECONOMISTE
ALPESPACE Bâtiment Mars
73800 PORTE DE SAVOIE
Tél : 04 79 84 22 68
Email : contact@bal-economiste.fr

BET STRUCTURES

SORAETEC
Bâtiment «Le Rayon Vert» 2 rue de la Viscose
38130 ECHIROLLES
Tél : 04 76 49 09 17
Email : soraetec@soraetec.com

CHANTIER : RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION - AITON

LOT N° : 07 - MACONNERIE - VRD

PAGE 1/8

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

Sommaire

GROS OEUVRE	2
0 RAPPEL DES CLAUSES ET GENERALITES	2
1 DESCRIPTIF PARTICULIER	5
1.1 RESEAUX	5
1.1.1 RESEAUX EAUX PLUVIALES EXISTANTS	5
2 DESCRIPTIF PARTICULIER	6
2.1 DECONSTRUCTIONS	6
2.2 TRAVAUX EN SOUS-ŒUVRE	6
2.2.1 CAROTTAGES	6
2.2.2 CREATION D'UN CHAINAGE DANS MUR AGGLOS EXISTANT	6
OPTION ALIM 2 FOURREAUX PORTAIL/INTERPHONE	8
GROS OEUVRE	8
3 DESCRIPTIF PARTICULIER	8
3.1 RESEAUX	8
3.1.1 ALIMENTATION PORTAIL	8

CHANTIER : **RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION - AITON**LOT N° : **07 - MACONNERIE - VRD**

PAGE 2/8

ARTICLE

DESCRIPTIF - MODE DE METRE

DESTINATION

0 RAPPEL DES CLAUSES ET GENERALITES**0 1 RAPPELS**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières fait référence aux :

- * Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux
- * Cahier des Clauses Techniques Générales en vigueur à ce jour
- * Cahier des Clauses Administratives Particulières applicables à la présente opération

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des DTU, Normes Françaises, Cahier des Charges du CSTB, décrets, arrêtés, circulaires, etc... en vigueur à la date de l'appel d'offres.

0 2 CONCEPTION ET DIRECTION DES TRAVAUX

Le projet et les plans d'exécution Architecte, ainsi que la Direction des travaux, sont assurés par :

IMPACTS ARCHITECTURE - Hélène GRILLET
ALPESPACE Bâtiment Mars
73800 PORTE DE SAVOIE
Tél : 04 28 70 09 60
Email : contact@grillet.archi

0 3 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent C.C.T.P. concerne l'exécution des travaux de VRD - Espaces Verts, relatifs à :

La rénovation de 5 logements de fonction, AITON 73220

Pour le compte de :

D.I.S.P
 Rue Ganellon
 73024 CHAMBERY CEDEX

0 4 REGLEMENTS ET NORMES

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des DTU, Normes Françaises, Cahier des Charges du CSTB, décrets, arrêtés, circulaires, etc..., qui régissent la construction du présent bâtiment, en vigueur à la date de remise de l'offre et notamment aux prescriptions des documents rappelés ci-dessous :

* Documents Techniques Unifiés

- DTU n° 12 - Applicable aux travaux de terrassement
- DTU n° 60.31-32-33 - Applicable aux ouvrages de canalisations PVC
- FASCICULE 35 - Applicable aux travaux d'espaces verts
- FASCICULE 70 - Applicable aux canalisations d'assainissement et ouvrages annexes
- AVIS TECHNIQUES - Pour l'ensemble des matériaux mis en œuvre

et tout autre document complétant et / ou modifiant la liste ci-avant

CHANTIER : **RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION - AITON**LOT N° : **07 - MACONNERIE - VRD**

PAGE 3/8

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

0 5 GENERALITES

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaires à la mise en œuvre, ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû tous les travaux et annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Les matériels, les produits et matériaux énumérés dans le présent C.C.T.P. ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leur qualité. L'entrepreneur devra répondre impérativement à la solution de base, faute de quoi sa proposition ne pourra être retenue.

A la fin des travaux, le chantier devra être livré propre et dégagé de toutes traces de gravois qui devront être évacués à une Décharge Spécialisée.

L'Entrepreneur devra vérifier soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s'assurer de leur concordance dans les différents plans. Dans le cas de doute, il en référera immédiatement à :

IMPACTS ARCHITECTURE - Hélène GRILLET**ALPESPACE Bâtiment Mars****73800 PORTE DE SAVOIE****Tél : 04 28 70 09 60****Email : contact@grillet.archi**

Tous les ouvrages prévus au présent C.C.T.P. seront à exécuter suivant les alignements, les formes et les dimensions figurées sur les plans. De plus, l'Entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables pour assurer le complet et parfait achèvement des ouvrages.

Il sera fait application pour la mensuration des ouvrages, du mode de métré défini dans le présent Descriptif. Enfin, le bordereau de prix unitaires fourni par l'Entrepreneur suivra l'énumération du Quantitatif.

0 6 CONTENU DU PRIX

Ainsi qu'il est dit au C.C.A.P. L'Entrepreneur reconnaît qu'il a pris parfaite connaissance des lieux, des pièces du dossier et qu'il s'est rendu compte de toutes sujétions et difficultés du travail. Il devra justifier son montant total en donnant les prix élémentaires par nature d'ouvrage.

Pour cela, le quantitatif joint en annexe servira de base à la remise des propositions et permettra l'établissement des situations des travaux exécutés. Mais ce devis n'a aucun caractère d'engagement vis à vis de :

Le D.I.S.P, Maître de l'Ouvrage

et seul le prix qui ressortira du DPGF porté dans l'Acte d'Engagement sera contractuel.

Tous les ouvrages prévus au présent C.C.T.P. seront à exécuter suivant les alignements, les formes et les dimensions figurées sur les plans. De plus, l'Entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables pour assurer le complet et parfait achèvement des ouvrages.

Il sera fait application, pour la mensuration des ouvrages, du mode de métré défini dans le présent C.C.T.P. En outre, le bordereau de prix unitaires fourni par l'Entrepreneur suivra l'énumération du quantitatif.

Les prix portés dans le bordereau seront nets et comprendront toutes charges, taxes, frais divers et bénéfice à la date de remise des prix.

CHANTIER : **RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION - AITON**LOT N° : **07 - MACONNERIE - VRD**

PAGE 4/8

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

0 7 ETAT DES LIEUX

L'Entrepreneur sera tenu de se rendre sur les lieux pour apprécier les travaux intéressés par la configuration de l'immeuble, notamment l'importance et le genre de travaux préliminaires d'aménagement.

Il devra en particulier prévoir les mesures utiles, afin d'éviter tout dommage aux ouvrages existants sans qu'il puisse s'en prévaloir pour obtenir un dédommagement quelconque de la part du Maître d'Ouvrage.

Il ne pourra prétendre à des plus-values du fait de la méconnaissance des lieux où doivent se faire les travaux

0 8 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

L'entreprise est tenue de prendre connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état.

Avant le commencement des travaux, le titulaire du présent lot devra réceptionner tous les supports.

Toute exécution n'ayant pas été précédée de remarque signifiera que les supports sont acceptés en l'état et l'entreprise en subira les conséquences.

0 9 CONTROLE TECHNIQUE

Tous documents en phase chantier doit être envoyé et approuvé par le Bureau de Contrôle :

ALPES CONTROLES

60 Rue Thomas Edison

73200 Gilly-sur-Isère

Tél : 04 79 89 57 40

Email : mclement@alpes-controles.fr

0 10 COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

La présente opération est soumise à la réglementation concernant l'organisation de la prévention sur le chantier B.T.P. suivant :

- Loi 93-1418 du 31 Décembre 1993
- Décret 94-1159 du 26 Décembre 1994
- Décret 95-543 du 4 Mai 1995
- Arrêtés du 7 Mars 1995

Le Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé nommé par le Maître d'Ouvrage met en œuvre les principes généraux de prévention.

SOCOTEC CHAMBERY

256 rue François Guise

73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 69 47 09

Email : felis.lagun@socotec.com

L'entreprise doit prendre connaissance du PGC et prendre en compte les demandes du coordonnateur noté dans celui-ci.

CHANTIER : RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION - AITON

LOT N° : 07 - MACONNERIE - VRD

PAGE 5/8

ARTICLE

DESCRIPTIF - MODE DE METRE

DESTINATION

1 DESCRIPTIF PARTICULIER

1.1 RESEAUX

1.1.1 RESEAUX EAUX PLUVIALES EXISTANTS

1.1.1.1 Déplacement de regard existant et changement du tampon

Travaux comprenant :

- Dépose du regard et tampon
- Décalage du regard avec repose, calage et remblaiement.
y compris raccord sur réseau existant
- Repose d'un nouveau tampon
- Chargement et évacuation des gravois à la décharge spécialisée.

MM - Valeur pour l'ensemble

1.1.1.1 1 Déplacement et repose du regard 40 x 40 avec son tampon, raccordement sur réseau

Localisation :

- [Maisons jumelés 17-19 :](#)
- [Maison du directeur :](#)
- [Maisons 417-419 :](#)

CHANTIER : RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION - AITON

LOT N° : 07 - MACONNERIE - VRD

PAGE 6/8

ARTICLE

DESCRIPTIF - MODE DE METRE

DESTINATION

2 DESCRIPTIF PARTICULIER

Le présent descriptif a été établi sur la base des plans Architecte transmis le 16/03/2023 :

- 22/04/2026 : . Plans de démolition
- . Plans de masse
- . Plans archi
- . Façades
- . Coupes
- . Détails
- . Carnet de menuiseries

2.1 DECONSTRUCTIONS

- Démolition de l'ensemble des foyers et manteaux existants et dépose du conduit de raccordement de la cheminée au plafond .
- Evacuation des gravois à une décharge spécialisée.

2.1 1 Dépose de la cheminée

MM - A l'unité pour l'ensemble

Localisation :

- Maisons jumelés 17-19 :

2.2 TRAVAUX EN SOUS-ŒUVRE**2.2.1 CAROTTAGES**

Carottages dans les dalles ou dans les murs béton et évacuation des gravois à une Décharge Spécialisée.
Les emplacements et diamètres devront être validés avant exécution par l'entrepreneur des lots concernés.
Y compris calfeutrement.

MM - A l'unité par diamètre

2.2.1 1 Carottages Ø 100**Localisation :**

- Maisons jumelés 17-19 :
- * Suivant demande BE Fluides
- Maisons 417-419 :
- * Suivant demande BE Fluides

2.2.1 2 Carottages Ø 150**Localisation :**

- Maisons jumelés 17-19 :
- * Arrivée d'air des poêles en façades
- Maisons 417-419 :
- * Arrivée d'air des poêles en façades

2.2.2 CREATION D'UN CHAINAGE DANS MUR AGGLOS EXISTANT

Travaux en sous-œuvre comprenant les étaitements, les liaonnements avec les maçonneries existantes, la fourniture, la mise en place d'armatures liaisonnées.

CHANTIER : **RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION - AITON**LOT N° : **07 - MACONNERIE - VRD**

PAGE 7/8

ARTICLE

DESCRIPTIF - MODE DE METRE

DESTINATION

Le coffrage et le coulage de linteaux en béton armé servant d'enrobage aux poutres métalliques, la confection de jambages des ouvertures en béton armé ou en mortier grillagé suivant le cas.

Raccords d'enduit avec les ouvrages existants.

Compris également toutes sujétions d'exécution en sous-œuvre dans embarras d'étais.

2.2.2 1 Études structure avec un bureau spécialisé

Études d'exécution, comprenant documents d'exécution et de chantier (plans, plans de calepinage, détails, notes de calcul, fiches techniques, PV, échantillons, essais de teinte, etc...) avec diffusion au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle Technique pour visa BPE.

2.2.2 2 Création chaînage pour engravure + chaînage + travaux annexes

Suivant détail préparatoire du bureau d'étude structure

Travaux en sous-œuvre comprenant :

- Etalement des planchers, de la charpente et des murs conservés si nécessaire.
- Sciage de maçonnerie d'épaisseur 0,20 m à la machine, au disque sous jet d'eau et aspirateur de poussières, pour création d'engravure, le mode opératoire sera donné par le bureau structure
- Démolition de la maçonnerie en petites parties, avec reprise déblais, roulage, chargement sur camion et enlèvement à une Décharge Spécialisée.
- Protection des aciers coupés après passivation.
- Chaînage en béton armé ou ossature métallique.
- Finition de la tête d'arase, en béton soigneusement taloché,
- Reprise de façon soignée, de l'ensemble du mur pour recevoir un enduit.

MM - A l'unité suivant dimensions

Localisation :

• [Maisons jumelés 17-19 :](#)

• [Maison du directeur :](#)

* [Façade ouest en pignon](#)

• [Maisons 417-419 :](#)

CHANTIER : RENOVATION de 5 LOGTS DE FONCTION - AITON

LOT N° : 07 - MACONNERIE - VRD
OPTION ALIM 2 FOURREAUX PORTAIL/INTERPHONE

PAGE 8/8

ARTICLE	DESCRIPTIF - MODE DE METRE	DESTINATION
---------	----------------------------	-------------

3 DESCRIPTIF PARTICULIER**3.1 RESEAUX****3.1.1 ALIMENTATION PORTAIL**

Travaux comprenant :

- Fouilles à l'engin mécanique dans terrain ordinaire.
Remblaiement tranchée après coup en terre issue des fouilles, passage dans les espaces verts.
Compris chargement et enlèvement à la décharge spécialisée des terres excédentaires.
- Fourreaux Ø 40 , et ligne de terre, posés dans lit de sable, compris raccordement scotché sur fourreaux en attente en sortie de bâtiment. Câblage prévues à l'Electricien.
- Regards préfabriqués en ciment et couvercle en fonte 125 kN, y compris percements et rebouchements après passage des fourreaux.

MM - Suivant détail ci-après

3.1.1 1 Fouille + remblaiement en terre issue des fouilles
S = 0,60 m x prof. moy. 0,80 m
Localisation :

- Maisons jumelés 17-19 :
* Entre les maisons et le portail
- Maisons 417-419 :
* Entre les maisons et le portail

3.1.1 2 Fourreaux Ø 40 + lit de sable + grillage avertisseur
Localisation :

- Maisons jumelés 17-19 :
* Entre les maisons et le portail
- Maisons 417-419 :
* Entre les maisons et le portail

3.1.1 3 Regard et couvercle fonte de 300 x 300 x 300 mm
Localisation :

- Maisons jumelés 17-19 :
* Contre la façade de la maison ou vers le portail
- Maisons 417-419 :
* Contre la façade de la maison ou vers le portail